

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 7 FEVRIER 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-01-07 - TRANSPORTS (8.7) - POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE TOUL – CONVENTION TRIPARTITE SUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION**

**DATE DE CONVOCATION : 31 JANVIER 2019**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 15 FEVRIER 2019 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	Nathalie BERCHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY à compter du DOB), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Jean-François SEGALUT, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Kristell JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de A. HARMAND à compter de la 2019.01.02), Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LEPIOUFF à compter de la 2019.01.02), Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2019.01.02), Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (départ à compter la 2019.01.02), Lydie LEPIOUFF (départ à compter la 2019.01.02), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. GAY), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration de O. HEYOB à compter de la 2019.01.02), Olivier HEYOB (départ à compter la 2019.01.02), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2019.01.02), Gérard HOWALD (départ à compter de la 2019.01.02), Marie VIOT (ayant la procuration de A. BOURGEOIS), Malika GHAZZALE (départ à compter de la 2019.01.02), Claudine CAMUS (départ à compter de la 2019.01.02), Guy SCHILLING (ayant la procuration Lucette LALEVEE), Fatima EZAROIL (ayant la procuration de C. CAMUS à compter de la 2019.01.02), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2019.01.02), Etienne MANGEOT (présent à partir du DOB), Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT pour la 2019.01.01), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de R. JOUBERT), Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Corinne LALANCE, Roger JOUBERT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	2019-01-01 : 8 avis de procuration. DOB : 7 avis de procuration. De la 2019.01.02 à la fin : 13 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du DOB à la fin : 1 suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	2019.01.01 : 54 Présents. DOB : 56 Présents. De la 2019.01.02 à la fin : 49 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la fin : 62 Votants.

### Contexte et projet de Pôle d'échange multimodal

Les projets d'aménagement des gares ferroviaires s'inscrivent dans une optique globale d'amélioration de l'accueil des usagers et de la qualité du service ferroviaire, ainsi que de renforcement des échanges intermodaux entre l'ensemble des modes de déplacements, permettant ainsi de mieux les organiser.

Dans le cadre de la démarche initiée par la Région Grand Est sur la mise en œuvre d'un programme de modernisation des gares, la Région Grand Est, SNCF Gares et Connexions et la Communauté de Communes Terres Toulaises conviennent dans le cadre d'une convention tripartite décrite ci-après de la teneur et des conditions de réalisation et de financement du projet de Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Toul, visant le développement de l'intermodalité et l'amélioration du confort de la gare.

La gare de Toul, reprise au schéma directeur d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), fréquentée par environ 257 377 voyageurs par an (données 2017), dispose d'un espace de stationnement pour une capacité de totale de 90 places. A ce jour un emplacement est réservé pour les personnes à mobilités réduites (PMR). L'arrêt de bus et la dépose minute sont réalisés sur le parvis de la gare sans être organisés ni matérialisés.

Un certain nombre d'aménagements complémentaires sont nécessaires, compte tenu de la progression de la fréquentation de la gare, du traitement incomplet de l'intermodalité et de l'accessibilité.

Il convient donc de rechercher les conditions de réalisation d'un véritable pôle d'échange multimodal favorisant l'usage des modes doux, l'augmentation du stationnement longue durée voitures pour un total de 221 places environ, et l'aménagement de 4 quais de bus normalisés.

Ces aménagements seront également l'occasion de relever le niveau global d'accueil et de confort de la gare afin de la mettre en adéquation avec les besoins attendus : cheminements piétons, signalétique...

Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité, réalisée par les équipes de SNCF Gares et Connexions, qui a été pré validée le 12 octobre 2018, avant d'être présentée en exécutif, en commission mobilité, puis en commission des Maires.

### Contenu de la convention tripartite

La convention tripartite comporte les principaux points synthétisés ci-dessous :

1. Objet : définition des modalités de financement des études d'avant-projet et de réalisation des travaux entre les 3 signataires de la convention
2. Programme de l'opération : il porte sur les aménagements suivants (aménagements sous périmètre Gares et Connexions)
  - Mise en place d'équipement d'accueil et de confort (Totem et arceaux vélo) pris en compte dans le cadre du déploiement du Schéma Directeur des Services par la Région Grand Est.
  - Réalisation de 221 places de stationnement dont 6 places PMR, 3 places de taxi et 3 places de dépose minutes (au lieu de 90 aujourd'hui)

- Création de 4 quais pour bus.
- Création de 6 places pour véhicules électriques

3. Coût prévisionnel : le cout global des études et travaux du programme complet de l'opération s'élève à 1 367 946€ HT (aux conditions économiques d'octobre 2018)

Désignation des travaux	Montant des travaux	Maitrise d'œuvre	Maitrise d'ouvrage	Aléas, imprévus	Frais annexes	Montant total €HT
Aménagement relevant de la maitrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions						
<i>Equipement d'accueil et confort</i>	9 116	Pris en charge par la Région dans le cadre du Schéma Directeur des Services				
<i>Réalisation de 221 de stationnement</i>	983 126	96 101	29 494	147 469	19 663	1 275 852
Aménagement coté Saint Michel	30 000	2 933	900	4 500	600	38 933
<i>Création 4 quais bus</i>	30 723	3 003	922	4 608	614	39 871
Places véhicules électriques (hors pose des bornes et raccordement)	10 241	1 001	307	1 536	205	13 291
<b>Total programme (Hors SDS)</b>	<b>1 054 090</b>	<b>103 037</b>	<b>31 623</b>	<b>158 114</b>	<b>21 082</b>	<b>1 367 946</b>

Ce montant intègre le financement des études d'avant-projet et les études ultérieures.

4. Plan de financement prévisionnel :

Désignation des travaux	Montant TND total de la dépense HT	Région Grand Est	Communauté de Communes
		Montant	Montant
Aménagement relevant de la maitrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions		Plafond 660 000€	Reste à Charge
<i>Réalisation de 221 de stationnement</i>	1 275 852 €	637 926 €	637 926 €
Aménagement coté Saint Michel	38 933 €	19 467 €	19 467 €
<i>Création 4 quais bus</i>	39 871 €	19 936 €	19 936 €
<i>Borne de recharge véhicules électriques</i>	13 290 €	6 645 €	6 645 €
<i>Reste à charge CC2T (suite dépassement plafond Région)</i>			23 973 €
<b>TOTAL hors SDS</b>	<b>1 367 946 €</b>	<b>683 973 €</b>	<b>683 973 €</b>
<i>Total plafonné</i>	<i>1 367 946 €</i>	<i>660 000 €</i>	<i>707 946 €</i>

En application du dispositif d'aménagement des gares DIRIGE (dispositif d'intervention régional d'intermodalité), la Région Grand Est participe à 50% du montant restant à la charge de la CC terres Toulouses avec un plafond HT maximum de 660 000€.

Par ailleurs, la région participe au titre du schéma directeur des services à 100 % des installations relevant du confort minimum soit 9 116 € HT (Arceaux Vélo, Totem...).

La Communauté de Communes Terres Toulouses participe financièrement au solde des aménagements soit 707 946 € HT maximum.

A l'appui de la présente délibération, elle sollicitera d'autres cofinanceurs pour atténuer le reste à charge à répartir entre elle et la Région Grand Est.

5. Calendrier :

Les études préalables aux travaux (études de sols, diagnostics divers, topographie, ...) seront conduites en 2019. Les travaux démarreront début 2020 pour une période de 12 mois environ.

6. Dispositions complémentaires :

SNCF Gares et Connexions est maître d'Ouvrage et maître d'œuvre de l'opération.

Les travaux sont réalisés sur une assiette foncière qui reste la propriété de la SNCF.

La CC Terres Toulouses aura à sa charge la gestion ultérieure des aménagements créés, à réception des travaux. Une convention spécifique sera rédigée en ce sens.

Vu la commission mobilité du 21 novembre 2018 et du 5 février 2019,  
Vu la commission des maires du 24 janvier 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet de pôle d'échange multimodal en gare de Toul et inscrire les crédits en conséquence au budget 2019, étant précisé que l'échelonnement financier de ce programme d'investissement sera réparti sur les budgets 2019, 2020 et 2021 ;**
- **Approuve la convention tripartite avec le Conseil Régional Grand Est et SNCF Gares et Connexions concernant le financement du pôle d'échange multimodal en gare de Toul et autoriser Monsieur le Président à sa signature ;**
- **Autorise Monsieur le Président à solliciter des cofinancements pour le pôle d'échange multimodal en gare de Toul ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX